



## Procès-verbal

### De la réunion du Conseil Municipal

**SEANCE DU MARDI 05 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 27 février 2024, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

**Présents** : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SEVENIER

**Absent** : Laurent MISSONIER

**Procuration** : Laurent MISSONIER pouvoir à Daniel MAGAUD

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion 2023 des budgets : communal, eau et assainissement
- Comptes administratifs 2023 des budgets : communal, eau et assainissement
- Affectation du résultat 2023 des budgets : communal, eau et assainissement
- Subventions aux associations
- Transfert Eau et Assainissement
- Lachaux
- Maison du Bourg
- Cooke

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :

- Voirie Communale

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame POURRAT Martine est élue secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### BUDGETS

- Approbation des comptes de gestion 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 dressés par Mr Jean-Yves SOLEILHAC, receveur, pour le budget principal et les budgets annexes.

- **Approbation des comptes administratifs 2023**

Le conseil municipal, sous la présidence de Martine POURRAT, Adjointe aux finances, approuve à l'unanimité (Madame le Maire ne vote pas) les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes et arrête les résultats définitifs suivants :

**Budget principal** (résultats cumulés, dont restes à réalisés pour l'investissement) :

Fonctionnement : 216 869.93€ en dépenses / 861 118.48€ en recettes

Investissement : 233 407.69€ en dépenses / 179 332.86 € en recettes

**Budget Eau** (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 24 844.98€ en dépenses / 37 978.44€ en recettes

Investissement : 160 765.65€ en dépenses / 131 184.16€ en recettes

**Budget Assainissement** (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 2 319.26€ en dépenses / 6 566.01€ en recettes

Investissement : 0€ en dépenses / 18 979.72 € en recettes

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats ci-après :

**Budget principal**

Excédent de fonctionnement reporté, soit 387 007.66€

Déficit d'investissement reporté, soit 257 240.89€

**Budget Eau**

Excédent de fonctionnement reporté, soit 13 133.46€

Excédent d'investissement reporté, soit 14 368.51€

**Budget Assainissement**

Excédent de fonctionnement reporté, soit 4 246.75€

Excédent d'investissement reporté, soit 20 929.72€

**Subvention aux associations 2024 (Délibération)**

Le conseil Municipal à l'unanimité vote le montant des subventions aux associations :

▪ Anciens Pompiers de Saint-Germain-l'Herm	100€
▪ L'Association Culturelle et Sportive	2 225€
▪ L'ACS pour la Course des Monts du Haut-Livradois	500€
▪ Comité des Fêtes	1 627€
▪ Le Boléron	800€
▪ RPI	500€
▪ FNACA	100€
▪ Collège de Saint-Germain-l'Herm	500€
▪ L'ADMR	500€
▪ Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain-l'Herm	500€
▪ Réseau Casadéen	100€

## Transfert Eau et Assainissement

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la mairie de Saint-Bonnet-Le-Bourg le 26 janvier 2024, concernant la création d'un service commun eau et assainissement géré par la Communauté de communes ALF.

Étaient présents à cette réunion, Mr Daniel Forestier, Président de la Communauté de communes ALF, Mr Jean Savinel, Président de la commission eau et assainissement à la Communauté de communes ALF et Mr Jérôme Tournier, technicien à la Communauté de communes ALF, les maires des communes de Fournols, Doranges, Chambon sur Dolore et les élus de Saint-Bonnet-le-Bourg.

Après discussion sur les enjeux du transfert de compétences de l'eau et assainissement (obligatoire à partir de janvier 2026), les élus décident de se laisser du temps pour réfléchir sur les différentes possibilités envisageables quant au transfert de compétence de l'eau et assainissement : adhésion à un syndicat ou à la Communauté de communes ALF. Ils désirent échanger avec les communes voisines. Madame le Maire devant prochainement participer à plusieurs réunions sur le sujet, le transfert de la compétence eau et assainissement sera débattu lors d'un prochain Conseil municipal.

La date du choix de la commune auprès de la Communauté de communes ALF doit être rendue le 31 décembre 2024 au plus tard.

## Lachaux

Madame le maire informe les élus que l'entreprise Feneyrol a présenté un nouveau devis pour la terrasse du bâtiment de Lachaux. Compte-tenu du prix élevé des lattes en composite, le devis présente une réalisation de terrasse en mélèze pour un montant de 8 025€ HT.

La faillite de l'entreprise initialement choisie ayant entraîné un retard important, l'entreprise Feneyrol s'engage à finir les travaux avant fin avril, afin que la commune puisse faire sa demande de subvention dans les temps.

## Projet rénovation maison du bourg

Dans le cadre de la rénovation de la maison du bourg, une consultation de concepteurs a été réalisée. Le cahier des charges a été rédigé en collaboration avec le CAUE et l'ADUHME.

Madame le Maire informe les élus que l'Atelier DL Architecture a visité la maison le vendredi 1<sup>er</sup> mars, afin d'établir un devis de rénovation.

PIL Architecture a déjà réalisé sa visite.

La commune attend la proposition des deux cabinets d'architectes.

## Cooke

Madame le Maire informe les élus que l'EPF Auvergne a réalisé une estimation de la maison Cooke, à la demande de la commune de Saint-Bonnet-le-Bourg.

Pour finaliser l'estimatif, les élus demandent à Madame le Maire de faire appel à plusieurs entreprises de maçonnerie afin d'évaluer le coût d'une éventuelle démolition de la maison.

## Voirie

Madame le Maire présente aux élus deux devis concernant les travaux de rénovation de la voirie communale.

Ces travaux concernent les voies communales suivantes :

- N° 3 : VC de la Bardelle à Marchaud
- N° 4 : VC de la Grange
- N° 11 : VC de Dijuste
- N° 15 : VC de Feneyrolles

Après avoir étudié les deux offres (Colas et Eurovia) et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Confier la réalisation des travaux de voirie 2024 à l'entreprise COLAS,
- D'accepter l'offre s'élevant à la somme de 52 642.60€ HT, 63 171.12€ TTC
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents éventuels nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **Divers**

Fin de la séance à 00h30

Véronique HAUVILLE,  
Maire



Martine POURRAT,  
Secrétaire de séance

